

## RPI NERVIEUX-MIZERIEUX

### CONSEIL D'ECOLE JEUDI 7 NOVEMBRE 2013

**Présents** : M. Venet (directeur) et l'équipe enseignante ,  
Mme Bonnet, Mme Dutour (Commission Ecole- mairie de Nervieux) Mme Poyet (adjointe à la mairie de Mizérieux)

Mme Dumas , Mme Protière, Mme Metton, Mme Beal, Mme Lacroix, M. RAFFIN, M Sinardet (représentants des parents d'élèves), Mme POIZAT (ATSEM, membre consultatif), M. Guillermet (mairie de Nervieux)

Excusé : M. Meraud (IEN),

#### 1. Attributions du Conseil d'Ecole

Le directeur rappelle brièvement les attributions du conseil d'école

#### 2 Résultats des élections:

200 électeurs inscrits, 77 votants : 20 bulletins blancs soit 57 exprimés.

#### 3 Organisation pédagogique 2013-2014

132 élèves répartis en 6 classes.

PS-MS : 28 élèves, MS-GS : 27 élèves, GS-CP : 24 élèves, CE1 : 21 élèves, CE2-CM1 : 22 élèves et CM1-CM2 : 23 élèves.

Les effectifs de rentrée sont en hausse par rapport aux prévisions annoncées en décembre aux services départementaux de l'Education Nationale. Les effectifs pour la rentrée de Septembre 2014 risquent aussi d'être en hausse ce qui incite à préparer du mieux possible cette prochaine rentrée . Il est important de signaler le plus tôt possible les enfants nés en 2011.

#### 4 Règlement intérieur

Le règlement intérieur circulera à l'intérieur de chaque classe. Les personnes qui ont communiqué leur adresse mail recevront le règlement intérieur de l'école par voie internet. Dans un autre cas, le document papier circulera dans les familles (un par classe) qui en prendront connaissance et signeront la liste d'émargement.

Le paragraphe concernant le soutien est remplacé par ce qui suit: « Il est proposé à l'ensemble des élèves des Activités Pédagogiques Complémentaires les soirs de 16h15 à 17h15 »

Une précision est apportée en ce qui concerne les soins apportés aux enfants en cas de blessure.

#### 5 Personnel

De nouvelles personnes travaillent au sein de l'école. Elles interviennent ponctuellement dans un cadre défini :

- Mme Ruth Haubert, institutrice allemande, intervient dans toutes les classes le jeudi après-midi et le vendredi toute la journée. Elle est mise à disposition de l'école par les services de l'Inspection Académique de la Loire.
- Mme Chambot et Mme Poizat assurent l'aide aux enseignantes de maternelle.
- Mme Michel intervient à l'école le jeudi pour une aide à la direction et une aide ponctuelle en classe en fonction des projets et demande des enseignants.

#### 6 Fonctionnement de la Coopérative scolaire

M Venet explique le fonctionnement de cette coopérative qui est la seule possibilité légale de gérer de l'argent à l'école. M Venet est mandataire de ce compte affilié à l'association départementale de l'OCCE. Toutes les entrées et sorties d'argent sont enregistrées sur un cahier comptable numérique et respecte les règles de comptabilité en vigueur. En fin d'année scolaire l'exercice comptable est vérifié soit par les enseignants soit par les parents. Cela permet de délivrer un quitus attestant la

sincérité et l'exactitude des comptes. Un compte-rendu moral et financier est adressé à l'association départementale de l'OCCE.

## 7 Réforme sur les rythmes scolaires

Décret gouvernemental du 24 janvier 2013. Une réunion d'information a eu lieu le 11 octobre au RPI, organisée par les mairies et les parents d'élèves. Un questionnaire a été distribué aux parents (115 familles) pour connaître leur souhait quant aux horaires des activités périscolaires.

Les parents se sont majoritairement décidés pour la solution proposant les Activités périscolaires en fin d'après midi (après 15h30). La mairie adopte la solution majoritaire. (81% des réponses.)

Sur 79 réponses, seules 6 familles souhaitent la cantine mercredi midi, cette solution ne sera probablement pas retenue. Une demande d'informations est adressée au conseil général en vue de définir les horaires du mercredi. Ceux-ci sont en lien avec le ramassage scolaire

La proposition est faite d'emmener les petits à la sieste dès la fin du repas.

Les enseignants proposent une répartition unifiée des temps post-scolaires : mardi et vendredi : études, lundi et jeudi : TAP : Temps Activités Périscolaires (de 15h30 à 16h15). La mairie s'oriente vers un TAP concernant 40 enfants.

La mairie lève le problème : faut-il faire payer l'étude ?

## 8 Questions diverses :

Avertissement des familles à l'école en cas de maladie. Les enseignants sont à même d'apprécier l'état de santé des enfants, ils avertissent les familles si nécessaire. Dans ce but, veuillez communiquer les numéros de téléphones fixes et portables.

Demande de facturation pour la garderie au quart d'heure près ainsi qu'un tableau récapitulatif:

La mairie explique le calcul par rapport au prix de revient du service .

Pourquoi n'y-a-t'il pas de forfait cantine (les factures arrivent en retard et groupent alors plusieurs mois ) ? La mairie n'y avait pas pensé jusque là. La mairie peut envisager une facturation forfaitaire avec une régularisation en fin d'année.

Peut-il y avoir deux services (trop de bruit) ?-proposition de responsabiliser les enfants pour aider au service (crudités dans des plats, 8 plats de service sous la responsabilité d'un élève de service), lavage des mains sous la responsabilité des enseignants .Essai proposé pour 25 novembre.

Certains enfants n'auraient pas fromage et dessert : il a été précisé à nouveau à la cantine que les enfants pouvaient avoir les deux .Les parents peuvent écrire en mairie , rencontrer Mme Bonnet pour toute demande ou explication.

**Séance levée à 20H15**